

REPUBLIQUE FRANCAISE

21340194600065

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
PAULHAN**

POSTE COMPTABLE : RECEVEUR MUNICIPAL CLERMONT HLT

**SERVICE PUBLIC LOCAL
PAULHAN**

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : ASSAINISSEMENT

ANNEE 2017

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA	2017
-------------------------------	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 337 396,47	G 442 654,79	G-A 105 258,32
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 111 599,40	H 106 204,88	H-B -5 394,52

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 102 780,81 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 120 302,78 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 448 995,87	Q= G+H+I+J 771 943,26	=Q-P 322 947,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 337 396,47	= G+I+K 545 435,60	208 039,13
	Section d'investissement	= B+D+F 111 599,40	= H+J+L 226 507,66	114 908,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 448 995,87	= G+H+I+J+K+L 771 943,26	322 947,39

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	274 200,00	166 646,28	0,00	0,00	107 553,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 000,00	11 196,00	0,00	0,00	1 804,00
014	Atténuations de produits	33 060,00	33 024,00	0,00	0,00	36,00
65	Autres charges de gestion courante	10 400,00	1 580,82	0,00	0,00	8 819,18
Total des dépenses de gestion courante		330 660,00	212 447,10	0,00	0,00	118 212,90
66	Charges financières	20 500,00	13 300,35	0,00	0,00	7 199,65
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	5 660,08	0,00	0,00	1 839,92
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (2)	650,00	639,00			11,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	7 500,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		366 810,00	232 046,53	0,00	0,00	134 763,47
023	Virement à la section d'investissement (4)	59 260,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	106 000,00	105 349,94			650,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		165 260,00	105 349,94			59 910,06
TOTAL		532 070,00	337 396,47	0,00	0,00	194 673,53
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2016		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	345 890,00	356 047,16	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	37 000,00	46 079,59	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	292,74	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		382 890,00	402 419,49	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	516,48	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		382 890,00	402 935,97	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	46 400,00	39 718,82			6 681,18
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		46 400,00	39 718,82			6 681,18
TOTAL		429 290,00	442 654,79	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2016		102 780,81				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	205 452,00	46 602,00	0,00	158 850,00
	Total des dépenses d'équipement	205 452,00	46 602,00	0,00	158 850,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 300,00	25 278,58		21,42
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 260,00			
	Total des dépenses financières	34 560,00	25 278,58	0,00	9 281,42
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	240 012,00	71 880,58	0,00	168 131,42
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	46 400,00	39 718,82		6 681,18
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	46 400,00	39 718,82		6 681,18
	TOTAL	286 412,00	111 599,40	0,00	174 812,60
	Pour information				
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2016	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	850,00	854,94	0,00	0,00
	Total des recettes financières	850,00	854,94	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	850,00	854,94	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	59 260,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	106 000,00	105 349,94		650,06
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	165 260,00	105 349,94		59 910,06
	TOTAL	166 110,00	106 204,88	0,00	59 905,12
	Pour information				
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2016	120 302,78			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	166 646,28		166 646,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 196,00		11 196,00
014	Atténuations de produits	33 024,00		33 024,00
65	Autres charges de gestion courante	1 580,82		1 580,82
66	Charges financières	13 300,35	0,00	13 300,35
67	Charges exceptionnelles	5 660,08	0,00	5 660,08
68	Dotations aux amortissements et provisions	639,00	105 349,94	105 988,94
Dépenses d'exploitation - Total		232 046,53	105 349,94	337 396,47

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	337 396,47
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 718,82	39 718,82
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	25 278,58	0,00	25 278,58
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	46 602,00		46 602,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		71 880,58	39 718,82	111 599,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2016	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	111 599,40
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
--------------------------------------	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marc	356 047,16		356 047,16
74	Subventions d'exploitation	46 079,59		46 079,59
75	Autres produits de gestion courante	292,74		292,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	516,48	39 718,82	40 235,30
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation - Total		402 935,97	39 718,82	442 654,79

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016	102 780,81
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	545 435,60
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	854,94	0,00	854,94
28	Amortissements des immobilisations		90 397,83	90 397,83
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		14 952,11	14 952,11
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		854,94	105 349,94	106 204,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2016	120 302,78
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	226 507,66
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	274 200,00	166 646,28	0,00	0,00	107 553,72
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	15 000,00	15 425,58	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	14 000,00	550,06	0,00	0,00	13 449,94
61523	Entretien et réparations réseaux	38 000,00	20 978,20	0,00	0,00	17 021,80
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	150,79	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	188 000,00	122 829,50	0,00	0,00	65 170,50
6226	Honoraires	3 000,00	5 876,50	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 200,00	835,65	0,00	0,00	364,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 000,00	11 196,00	0,00	0,00	1 804,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	13 000,00	11 196,00	0,00	0,00	1 804,00
014	Atténuations de produits (4)	33 060,00	33 024,00	0,00	0,00	36,00
706129	Reversement redevance pour modernisation des ré	33 060,00	33 024,00	0,00	0,00	36,00
65	Autres charges de gestion courante	10 400,00	1 580,82	0,00	0,00	8 819,18
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	594,37	0,00	0,00	7 405,63
6542	Créances éteintes	1 500,00	23,30	0,00	0,00	1 476,70
658	Charges diverses de la gestion courante	900,00	963,15	0,00	0,00	0,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		330 660,00	212 447,10	0,00	0,00	118 212,90
66	Charges financières (b)(5)	20 500,00	13 300,35	0,00	0,00	7 199,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 500,00	19 429,95	0,00	0,00	70,05
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-6 129,60	0,00	0,00	6 129,60
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 500,00	5 660,08	0,00	0,00	1 839,92
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 500,00	5 660,08	0,00	0,00	1 839,92
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	650,00	639,00			11,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	650,00	639,00			11,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	7 500,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		366 810,00	232 046,53	0,00	0,00	134 763,47
023	Virement à la section d'investissement	59 260,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9)	106 000,00	105 349,94			650,06
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et co	90 000,00	90 397,83			0,00
6812	Dotations aux amort. des charges d'exploitation à ré	16 000,00	14 952,11			1 047,89
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		165 260,00	105 349,94			59 910,06
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		165 260,00	105 349,94			59 910,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	532 070,00	337 396,47	0,00	0,00	194 673,53
--	------------	------------	------	------	------------

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2016	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	6 129,60
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	-6 129,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services	345 890,00	356 047,16	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	18 890,00	20 329,50	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	235 000,00	242 482,85	0,00	0,00	0,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de coll	35 000,00	33 234,81	0,00	0,00	1 765,19
70613	Participations pour assainissement collectif	57 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	37 000,00	46 079,59	0,00	0,00	0,00
741	Primes d'épuration	37 000,00	46 079,59	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	292,74	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	292,74	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		382 890,00	402 419,49	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	516,48	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	516,48	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		382 890,00	402 935,97	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	46 400,00	39 718,82			6 681,18
777	Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résultat de	41 200,00	39 718,82			1 481,18
791	Transferts de charges d'exploitation	5 200,00	0,00			5 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		46 400,00	39 718,82			6 681,18
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		429 290,00	442 654,79	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2016		102 780,81				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 23 (3)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Opérations d'équipement n° 38 (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	Opérations d'équipement n° 40 (3)	158 452,00	25 396,00	0,00	133 056,00
	Opérations d'équipement n° 42 (3)	25 000,00	21 206,00	0,00	3 794,00
	Total des dépenses d'équipement	205 452,00	46 602,00	0,00	158 850,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 300,00	25 278,58		21,42
1641	Emprunts en euros	25 300,00	25 278,58		21,42
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 260,00			
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 260,00	0,00		9 260,00
	Total des dépenses financières	34 560,00	25 278,58	0,00	9 281,42
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	240 012,00	71 880,58	0,00	168 131,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	46 400,00	39 718,82		6 681,18
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	41 200,00	39 718,82		1 481,18
139111	Agence de l'eau	16 000,00	15 903,29		96,71
13912	Régions	950,00	936,53		13,47
13913	Départements	11 000,00	10 145,57		854,43
13917	Budget communautaire et fonds structurels	6 000,00	5 808,16		191,84
13918	Autres	7 250,00	6 925,27		324,73
	Charges transférées	5 200,00	0,00		5 200,00
4818	Charges à étaler	5 200,00	0,00		5 200,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	46 400,00	39 718,82		6 681,18
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	286 412,00	111 599,40	0,00	174 812,60
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2016				0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	850,00	854,94	0,00	0,00
2763	Créances sur des collectivités publiques	850,00	854,94	0,00	0,00
Total des recettes financières		850,00	854,94	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		850,00	854,94	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	59 260,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	106 000,00	105 349,94		650,06
281311	Bâtiments d'exploitation	24 278,00	27 283,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	2 000,00	0,00		2 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	50 000,00	54 231,00		0,00
281561	Service de distribution d'eau	1 600,00	1 429,00		171,00
281562	Service d'assainissement	1 400,00	774,00		626,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	10 722,00	6 680,83		4 041,17
4818	Charges à étaler	16 000,00	14 952,11		1 047,89
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		165 260,00	105 349,94		59 910,06
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		165 260,00	105 349,94		59 910,06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		166 110,00	106 204,88	0,00	59 905,12
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2016		120 302,78			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 23 (1)

LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		20 000,00	^A 0,00	0,00	20 000,00	^B 4 112,59
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	4 112,59
21561	Service de distribution d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
2157	Agencements et aménagements du matériel et	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 112,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B (4 112,59)

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 38 (1)

LIBELLE : RESEAU EU ST MARTIN

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		2 000,00	^A 0,00	0,00	2 000,00	^B 29 140,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	10 310,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 960,00
21562	Service d'assainissement	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
2157	Agencements et aménagements du matériel et	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	18 830,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	18 830,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	(29 140,00)

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 40 (1)

LIBELLE : MATERIEL STATION EPURATION

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		158 452,00	25 396,00	0,00	133 056,00	637 066,08
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	10 750,00	0,00	9 250,00	11 314,00
2031	Frais d'études	20 000,00	10 750,00	0,00	9 250,00	11 314,00
21	Immobilisations corporelles	138 452,00	14 646,00	0,00	123 806,00	29 703,83
21311	Bâtiments d'exploitation	124 035,00	0,00	0,00	124 035,00	564,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 192,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	14 417,00	14 646,00	0,00	0,00	22 386,00
2157	Agencements et aménagements du matériel et	0,00	0,00	0,00	0,00	4 561,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	596 048,25
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	567 347,97
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	28 700,28

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	480 000,00
13118	Autres	0,00	0,00	0,00	480 000,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	(25 396,00)	D-B	(157 066,08)

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 42 (1)
LIBELLE : DIAGNOSTIC DES RESEAUX
POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		25 000,00	A 21 206,00	0,00	3 794,00	B 939 292,11
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	12 620,00	0,00	2 380,00	12 789,52
2031	Frais d'études	15 000,00	12 620,00	0,00	2 380,00	12 789,52
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	8 586,00	0,00	1 414,00	12 150,00
21532	Réseaux d'assainissement	10 000,00	8 586,00	0,00	1 414,00	12 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	914 352,59
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	914 352,59

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2016)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 334 172,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	334 172,00
13111	Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	82 050,00
13118	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	170 071,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	82 051,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A (21 206,00)	D-B (605 120,11)

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					774 564,72									
1641 Emprunts en euros (total)					774 564,72									
ARC14206000	CAISSE EPARGNE LANGUEDOC	01/01/1999		25/09/1999	10 564,72	F		5.1	5.1		A	X	N	A-1
01QMGF018PR	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	01/01/2009		16/04/2009	39 000,00	F		4.88	4.88		T	X	N	A-1
0185D1016PR	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	20/04/2011		20/04/2011	205 000,00	F		3.76	3.76		T	X	N	A-1
018F47018PR	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	20/04/2011		20/04/2011	340 000,00	F		3.25	3.25		T	X	N	A-1
5113802	CAISSE DES DEPOTS CDC	10/12/2015		01/01/2017	180 000,00	R		1.5	1.5007		A	X	N	A-1
Total général					774 564,72									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		636 083,27					25 278,60	19 429,93	0,00	5 830,06
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		636 083,27					25 278,60	19 429,93	0,00	5 830,06
ARC14206000	N	0,00		813,55	0,75	F		5,1	773,98	80,96	0,00	11,04
01QMGP018PR	N	0,00		19 730,59	6,08	F		4,88	2 638,01	1 043,79	0,00	200,59
0185D1016PR	N	0,00		166 960,46	18,08	F		3,76	6 259,38	6 425,50	0,00	1 238,11
018F47018PR	N	0,00		273 373,72	18,08	F		3,25	10 812,18	9 105,14	0,00	1 752,25
5113802	N	0,00		175 204,95	28,08	R		1,5007	4 795,05	2 774,54	0,00	2 628,07
Total général		0,00		636 083,27					25 278,60	19 429,93	0,00	5 830,06

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	636 083,27					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA	2017
--------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA	2017
--------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)	A1.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
						Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital
								Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	10	

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		75 760.00	64 997.40
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		25 300.00	25 278.58
1641	Emprunts en euros	25 300.00	25 278.58
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 460.00	39 718.82
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	41 200.00	39 718.82
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 260.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	9 260.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	64 997,40	0,00	0,00	64 997,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		166 110.00	III 106 204.88
Ressources propres externes de l'année (a)		850.00	854.94
2763	Autres immobilisations financières	850.00	854.94
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		165 260.00	105 349.94
281311	Amortissement des immobilisations	24 278.00	27 283.00
28151	Amortissement des immobilisations	2 000.00	0.00
281532	Amortissement des immobilisations	50 000.00	54 231.00
281561	Amortissement des immobilisations	1 600.00	1 429.00
281562	Amortissement des immobilisations	1 400.00	774.00
28157	Amortissement des immobilisations	10 722.00	6 680.83
4818	Charges à répartir sur plusieurs exercices	16 000.00	14 952.11
021	Virement de la section d'exploitation	59 260.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	106 204.88	0.00	120 302.78	0,00	226 507,66

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	64 997,40
Ressources propres disponibles	IV	226 507,66
Solde	V = IV - II (3)	+ 161 510.26

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	Ax.1.1

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	D002 (5)			R002 (5)	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	D001 (4)			R001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
	DEPENSES (a)						
	Dépenses nettes (a-c)						
	RECETTES (b)						
	Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A8.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
05/01/2017	CARTE AUTOMATE STEP	1 353,60	0,00	10
11/07/2017	VIS DEGRILLEUR	7 258,00	0,00	10
03/10/2017	REPRISE RESEAU EU RUE ALESIA	8 586,00	0,00	15
16/10/2017	AGITATEUR AERATION	3 975,00	0,00	10
18/12/2017	POMPE POSTE DE RELEVAGE	2 285,00	0,00	10
18/12/2017	REVISION SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	12 620,00	0,00	2
18/12/2017	AVANT PROJET EXTENSION DE LA STEP ET DOSSIER LOI SUR L EAU	10 750,00	0,00	2
TOTAL GENERAL		46 827,60	0.00	

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A8.2

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

Produit des cessions		Réalizations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	

ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A9.2

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	402 935,97
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA	2017
--------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	402 935,97
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA	2017
--------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
--------------------------------------	----------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

PAULHAN - 34 - ASSAINISSEMENT	CA 2017
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

1 - ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	532 070.00	337 396.47	0.00	337 396,47
RECETTES	532 070.00	545 435.60	0.00	545 435,60
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	286 412.00	111 599.40	0.00	111 599,40
RECETTES	286 412.00	226 507.66	0.00	226 507,66

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	532 070.00	337 396.47	0.00	337 396,47
RECETTES	532 070.00	545 435.60	0.00	545 435,60
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	286 412.00	111 599.40	0.00	111 599,40
RECETTES	286 412.00	226 507.66	0.00	226 507,66
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	818 482,00	448 995,87	0,00	448 995,87
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	818 482,00	771 943,26	0,00	771 943,26

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le le maire,
A Paulhan, le 12/04/2018
Le le maire,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	22
VOTES : Pour :	16
Contre :	1
Abstention :	5

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Paulhan, le 12/04/2018

Date de convocation : 04/04/2018

Les membres du Conseil Municipal,

VALERO CLAUDE	
GUERIN AUDREY	
ARNAUD RAYMOND	
ARNAUD PONCY PIERRETTE	
ENGELVIN GERARD	
ROYON SOPHIE	
ALEIX BERTRAND	
RICARD CHRISTINE	
BONSIGNORI VINCENT	
ALAMBERT ELIE	
AMMARI HANANE	
BORGNAT GERALDINE	
ROIG JOSE	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

BALLESTER CHRISTIAN	
BIROUSTE PASCAL	
BOUISSON MYLENE	
DJUROVIC BESALDUCH ALEKSANDRA	
DUPONT LAURENT	
GASC GEORGES	
GASPARD CHANTAL	
GAVINET ISABELLE	
HEREDIA FABIENNE	
JAM THIERRY	
JAURION LEON	
L HOTE VALERIE	
SEBASTIAN DAVID	
WEHRMEIJER PATRICIA	

Certifié exécutoire par le le maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.18 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.19 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.21 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.22 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.23 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.25 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

p.26 A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

p.27 A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

p.28 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.29 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.30 A3.2 - Etalement des provisions

p.31 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.32 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.33 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

p.34 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.35 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

p.36 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.37 A6 - Etat des charges transférées

p.38 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

p.39 A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

p.40 A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

p.41 A8.3 - Opérations liées aux cessions

p.42 A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

p.43 A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

p.44 A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

p.45 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.46 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.47 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.48 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.49 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.50 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.51 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.52 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.53 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.54 C1.1 - Etat du personnel

p.56 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.57 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.58 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.59 C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.60 D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X